



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2026_084

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE
LA LYS - ZONE D'EXPANSION DE CRUE D'ESTREE-BLANCHE – DEPOT DUN DOSSIER DE
DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME**

Vu la délibération n° 2018/CC193 par laquelle le Conseil Communautaire du 19 septembre 2018 a approuvé le programme de l'opération relative à la création de la Zone d'Expansion de Crue d'Estrée-Blanche et son enveloppe financière prévisionnelle,

Vu la délibération n° 2024/BC081 par laquelle le Bureau Communautaire du 24 septembre 2024 a approuvé le projet de réalisation de la Zone d'Expansion de Crue d'Estrée-Blanche et autorisé la mise en œuvre de procédures législatives et réglementaires afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet,

Considérant qu'il convient d'exhausser et d'affouiller le sol au droit des parcelles AK38, AK46 et AK50 sur la commune d'Estrée-Blanche à des hauteurs nécessitant une déclaration préalable à la réalisation des travaux au titre du code de l'urbanisme,

Considérant que cette déclaration requiert le dépôt d'un dossier de déclaration préalable auprès de la commune d'Estrée-Blanche,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les autorisations prévues notamment par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code forestier et le code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Le Président,

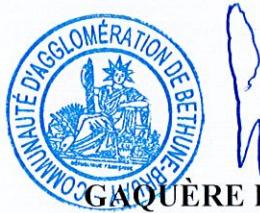
DECIDE de déposer un dossier de déclaration préalable au titre du Code de l'urbanisme auprès de la commune d'Estrée-Blanche en vue de la création de la Zone d'Expansion de Crue d'Estrée-Blanche, et de signer les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**10 FEV. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **11 FEV. 2026**

Et de la publication le : **11 FEV. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

